

## CIRCULAIRE N° 16 DU 5 AVRIL 2023

**Aux** Président(e)s des Ligues  
Président(e)s des Comités départementaux pour transmission aux clubs

**De** Jean-Marie Bellicini - Alain Talarmin

**Copie** Comité Directeur  
Souäd Rochdi  
Patrick Ranvier  
Commission Sportive et d'Organisation - CSO

**OBJET :** QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ESTIVAUX -  
SITUATION PARTICULIERE POUR LES ATHLETES  
SELECTIONNES EN EQUIPE DE FRANCE LORS DU  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Chers Amis,

La CSO a revu le mode de qualifications pour les Championnats de France estivaux 2023. Le livret des compétitions nationales gérées par la CSO sera modifié dans ce sens.

Vous trouverez, ci-après, les modalités de qualifications pour la saison 2022-2023, ainsi qu'un rappel sur la non prise en compte des performances des athlètes sélectionnés en équipe de France, lors des 2 tours du Championnat de France des clubs.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions de croire, Chers Amis, à l'expression de nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI  
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN  
PRESIDENT DE LA CSO

## Qualifications aux Championnats de France estivaux

- Les qualifications pour les Championnats de France U18-U20, les Championnats de France U23 et l'Open de France se feront sur la base d'un minima avec un complément au bilan FFA.
- Les qualifications pour les Championnats de France Elite se feront sur la base d'un minima avec un complément au Ranking World Athletics.

Les minima, établis pour qualifier la moitié des athlètes, ne pourront être réalisés que dans les compétitions françaises inscrites au calendrier mondial World Athletics, soit :

- les championnats de France, les championnats de zones, les championnats régionaux, et interrégionaux,
  - les 2 tours du championnat de France des clubs (niveau national et régional),
  - les Championnats de France FFSU,
  - les meetings nationaux, les meetings régionaux labellisés,
- Le bilan FFA sera établi sur l'ensemble des compétitions « piste » pour la saison en cours.

## Athlètes sélectionnés en équipe de France lors des 2 tours du Championnat de France des clubs

La Fédération Française d'Athlétisme rappelle qu'elle n'accorde plus de dérogation de prise des performances pour tous les athlètes sélectionnés en équipe de France lors des 2 tours du Championnat de France des Clubs.